

*Modifications aux taux de cotisation
Protection des renseignements personnels
Nouveau site Web*

MODIFICATIONS AUX TAUX DE COTISATION

Changements de taux de cotisation

Pour le groupe des employé.e.s de soutien, l'Université a modifié les taux de cotisation applicables à compter du 25 décembre 2023. Le tableau suivant illustre les changements apportés :

Du	Au	Cotisation salariale		Cotisation patronale	
		Avant MGA	Après MGA	Avant MGA	Après MGA
9-01-2023	7-01-2024	8,1 %	6,6 %	9,9 %	11,4 %
8-01-2024	5-01-2025	8,82 %	7,68 %	8,82 %	10,32 %

Avant MGA : Taux de cotisation applicable sur la portion du salaire cotisable au RRQ (66 600 \$ en 2023).

Après MGA : Taux de cotisation applicable sur la portion du salaire qui excède le salaire cotisable au RRQ.

Si vous êtes dans ce groupe, vous constaterez donc une hausse de votre cotisation salariale. Ce changement est en lien avec un changement équivalent dans le Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval.

L'annexe 5 du Règlement du RCRUL a été modifiée en conséquence.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Bureau de la retraite (« BR ») prend très au sérieux la protection des renseignements personnels des participant.e.s des régimes. Une nouvelle législation québécoise concernant cet aspect est en vigueur depuis septembre 2022 et elle augmente la responsabilité de toute entité détenant ou utilisant des renseignements personnels.

Une nouvelle version de la Politique de protection des renseignements personnels a été récemment adoptée afin d'intégrer les nouvelles exigences. Cette Politique peut être consultée sur le [site Web](#). Le Bureau appliquait déjà auparavant des critères rigoureux de protection des renseignements personnels et avait une politique formelle depuis 2019.

Principales orientations du Bureau de la retraite à l'égard des renseignements personnels

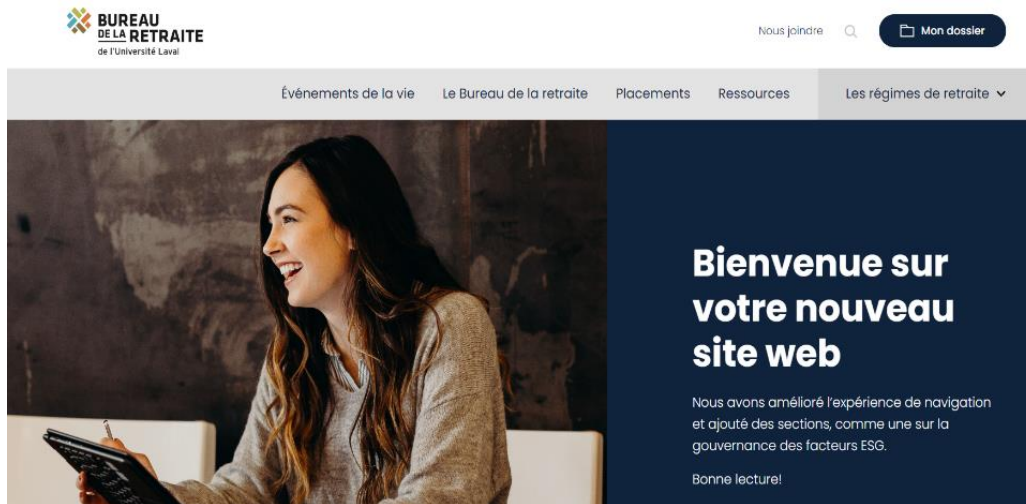
1. Limiter l'accès aux renseignements personnels aux employé.e.s du BR qui doivent les utiliser dans le cadre de leur travail.
2. Limiter la collecte des renseignements personnels à ceux requis pour administrer les régimes de retraite.
3. Assurer la protection des renseignements personnels détenus par le BR.

4. Valider la robustesse des contrôles des organisations externes auxquelles le BR transmet des renseignements personnels dans le cadre de la gestion des régimes.
5. Sensibiliser le personnel du BR à l'importance de la sécurité en lien avec ces renseignements.

NOUVEAU SITE WEB

Le BR est heureux de vous annoncer que le site Web a complètement été revu, tant sur le plan visuel que du contenu. Bien sûr, vous continuerez d'y retrouver les communiqués et autres documents d'information. De nouvelles sections, notamment sur les efforts en termes d'investissement responsable et durable, ont été intégrées.

N'hésitez pas à naviguer sur le site pour consulter toute l'information disponible sur la gestion de votre Régime de retraite.



Donné à Québec, le 18 décembre 2023, par le Comité de retraite du RCRUL.

RCRUL
Régime complémentaire de retraite
de l'Université Laval

Courriel bretraite@bretraite.ulaval.ca
Téléphone 418 656-3802
Web bretraite.ulaval.ca

 **BUREAU
DE LA RETRAITE**
de l'Université Laval